

Rapport de majorité N°102/2018

Etat des lieux des subventions culturelles

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu associatif culturel local.

Nyon, le 19 septembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le 15 mai 2018 en présence de Messieurs Victor Allamand, Bastien Clerc, Claude Farine, Brian Jackson, Christian Karcher, Christos Kornaros (président et rapporteur), Willy Nicole et Bernard Ueltschi. La Municipalité était représentée par Madame Fabienne Freymond Cantone, accompagnés par Madame Monique Voélin cheffe de Service de la culture. La Commission les remercie, pour leur disponibilité ainsi que les réponses et précisions fournies suite à cette séance.

Préambule

Le préavis municipal, de même que le rapport de minorité, présentent entre autres les aspects factuels sur le sujet. Ces aspects ne seront donc pas repris par ce rapport de majorité.

Considérations de la situation financière délicate de la Ville

La majorité de la Commission est consciente de la progression démographique de la Ville et des besoins culturels de ses citoyens. Elle relève cependant que les subventions des manifestations et institutions suprarégionales conventionnées ont augmenté de CHF 222'550.- ou 69 % entre 2009 et 2018 et que les associations locales ont vu leurs subventions progresser de près de 31% sur la même période, ce qui représente une hausse moyenne globale de 3.4% chaque année sur 10 ans ce qui correspond à 34% entre 2009 et 2018. En contrepartie la hausse de la population enregistrée à Nyon aura été de 18% entre 2009 et 2018.

Tout comme indiqué dans le rapport de minorité de la Commission, plusieurs discussions ont eu lieu pour déterminer quelle augmentation était considérée comme raisonnable. Les débats de la majorité de la Commission ont principalement porté sur le point 2 des décisions du préavis qui demande de prendre acte que la Municipalité inscrira pour les exercices 2019 et suivants, le montant de CHF 60'000.- au budget.

En date du 27 août 2018, la Ville de Nyon a publié un communiqué de presse relatant le besoin de prendre des mesures exceptionnelles pour un budget 2019 plombé par la RIE III et la péréquation. Les mesures présentées sont des restrictions budgétaires, ajournement de projets d'investissement non prioritaires et une augmentation du taux d'impôt.

Fort de ce constat et des discussions de la majorité de la Commission, il est considéré qu'une augmentation du budget 2018, 2019 et suivants n'est pas raisonnable au vu de la situation

financière dans laquelle la Ville se trouve et ce malgré le faible montant de CHF 60'000.-. La pérennisation des montants à porter aux budgets futurs est considérée comme inenvisageable au vu des incertitudes financières qui règnent sur les finances de la Ville, et dans le contexte où il est demandé à la population nyonnaise de potentiellement mettre la main au portemonnaie depuis le dépôt du préavis N°127 relatif à l' « Arrêté d'imposition pour l'année 2019 ».

Conclusion

La Commission a relevé la qualité des trois associations locales et leur rôle positif au sein du milieu culturel nyonnais. Cependant, la majorité de la Commission estime qu'accorder une subvention pour l'exercice 2018, dont le déficit budgétaire s'élève à CHF 8'323'469.- n'est pas raisonnable. De plus, la majorité de la Commissions estime qu'accorder une subvention pour les exercices 2019 et suivants constitue un manque de prise de responsabilité quant à la situation financière future de la Ville ainsi qu'à la lumière des éléments avancés par la Municipalité dans son communiqué de presse du 27 août 2018 et lors de la publication du préavis N°127 relatif à l' « Arrêté d'imposition pour l'année 2019 ».

La majorité de la Commission rappelle que le refus de ce préavis ne vise pas à modifier ou supprimer les subventions actuelles portées à ces trois associations, mais bien d'éviter toute aggravation de la situation financière de la Ville et de ne pas inscrire automatiquement les nouvelles subventions au budget des années suivantes afin de laisser le libre choix à la Municipalité de veiller à ce qu'elles puissent perdurer sur la base de ce qui est déjà accordé globalement.

La majorité de la Commission se permet de rappeler que malgré le montant de CHF 60'000.- qui pourrait être considéré comme modeste, le déficit budgétaire 2018 et celui à prévoir pour l'exercice 2019 ne nous permettent pas de faire d'excès.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 102/2018 « Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 60'000.- TTC au budget 2018 pour une hausse des subventions destinées au tissu associatif culturel local »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de refuser le préavis N°102/2018 concernant l' « Etat des lieux des subventions culturelles »

La majorité de la Commission :

Victor Allamand
Brian Jackson
Willy Nicole
Bernard Ueltschi
Bastien Clerc (rapporteur de majorité)